

**Séance du Conseil de Ville
du 11 décembre 2006 à 18.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 10 / 2006**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 09/2006
4. Questions orales
5. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
- M. Hugues Désiré Sébastien ARMOOGUM
6. Mise en place d'une collaboration intercommunale entre les communes de Courroux et Delémont pour l'administration de la Police municipale
7. Crédit de fr. 162'000.- pour le remplacement d'un véhicule pour l'entretien des terrains et pour les travaux de déneigement
8. Réponse au postulat 4.02/06 - "Ouverture des salles de sports : tout le monde n'est pas en vacances !", PS, M. Sébastien Lapaire
9. Réponse à la motion 5.06/06 - "Concours suisse des produits du terroir : une opportunité pour Delémont", PS, M. Michel Thentz
10. Réponse à la question écrite 2.08/06 - "Inondations", CS•POP, M. Max Goetschmann
11. Réponse à la question écrite 2.09/06 - "Dépassement du crédit lié à la rénovation de la Halle de gymnastique du Château : quid des incidences des deux refus exprimés par le souverain ?", PCSI, M. Francesco Prudente
12. Résolution interpartis 1.01/06 - "Pas d'option définitive sans études approfondies", CS•POP, M. Luc Schindelholz
13. Désignation des membres du Bureau du Conseil de Ville pour l'année 2007 :
 - A) Présidence
 - B) 1^{ère} Vice-présidence
 - C) 2^{ème} Vice-présidence
 - D) Scrutateur 1
 - E) Scrutateur 2
14. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents. Il communique les démissions suivantes :

- M. Nicolas Beutler, PS, démissionnaire au 31 octobre 2006, est remplacé par M. Besim Hoxha, le suppléant est à désigner par le groupe PS;
- Mme Elvire Mosimann, PS, démissionnaire au 8 novembre 2006, est remplacée par M. Mehmet Suvat, le suppléant est à désigner par le groupe PS;
- M. Christophe Egger, PLR, démissionnaire au 31 décembre 2006, sera remplacé par M. Pierre Chételat; Mme Marianne Studer deviendra suppléante;
- M. Claude Chèvre, suppléant UDC, démissionnaire au 31 décembre 2006, sera remplacé par M. César De Pasquale;
- M. Luciano Prudente, PCSI, démissionnaire au 31 décembre 2006, sera remplacé par M. Walter Harris; Mme Joëlle Fasano deviendra suppléante.

M. le Président donne lecture de la lettre de Mme Elisabeth Charmillot, courrier par lequel cette dernière remercie les autorités pour le versement de fr. 6'000.- effectué en faveur de

son école pour enfants handicapés, en Afrique, dans le cadre de la Manifestation de solidarité.

S'agissant de la Salle du Parlement cantonal, M. le Président invite les groupes politiques à faire part de leur appréciation à la Chancellerie communale, par écrit et jusqu'à mi-janvier, à la suite des deux séances d'essai que le Conseil de Ville a tenues en ces lieux.

Finalement, M. le Président donne lecture de la résolution interpartis intitulée "Pas d'option définitive sans études approfondies" et la met en circulation pour signature.

2. APPEL

49 membres sont présents.

M. Giuseppe **Natale**, président, M. Michel **Thentz**, 1^{er} vice-président, Mme Anne **Seydoux**, 2^{ème} vice-présidente, M. Hubert **Crevoisier**, Mme Béatrice **Müller**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Jeanne **Boillat**, Yves **Bregnard**, Michel **Broquet**, Pierre **Brulhart**, Francine **Chollet**, Jean-Bernard **Deillon**, Yeter **Dincarslan-Ucar**, Françoise **Doriot**, Sarah **Erard Jäkel**, Christian **Frésard**, Jean-Yves **Gentil**, Max **Goetschmann**, Marie-Claire **Grimm**, Michel **Hirtzlin**, Besim **Hoxha**, Juliette **Kohler**, Sébastien **Lapaire**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Joël **Plumey**, Yvonne **Plumez**, Francesco **Prudente**, Rita **Rais**, Régine **Ramseier**, Marie-Anne **Rebetz**, Jean-François **Rossel**, Philippe **Rottet**, Luc **Schindelholz**, Romain **Seuret**, Andrée **Stadelmann**, Mehmet **Suvat**, Claude **Tendon**, Félix **Vasquez**, Anselme **Voirol**, Pierre-Alain **Voisard**, Gérard **Wicht**.

Sont excusés et remplacés

M. Alphonse Chèvre est remplacé par M. Christian **Gugger**

M. Christophe Egger est remplacé par M. Pierre **Chételat**

Mme Sabine Jaquet est remplacée par M. François **Klopfenstein**

M. Pascal Mertenat est remplacé par Mme Sylvianne **Mertenat**

M. Pierre Tschopp est remplacé par Mme Clara **Thentz**

Sont excusés

M. Romain Godinat

M. Luciano Prudente

Conseil communal

- M. Gilles **Froidevaux**, maire

- Mme Patricia **Cattin**, Département de la culture et des sports

- Mme Françoise **Collarin**, Département des finances et des écoles

- M. Francis **Girardin**, Département de l'énergie et des eaux

- M. André **Parrat**, Département des travaux publics

- M. Josy **Simon**, Département des affaires sociales, de la jeunesse et du logement

- Mme Renée **Sorg**, Département de l'urbanisme et de l'environnement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 09/2006

Le procès-verbal no 09/2006 est accepté à la majorité évidente.

4. QUESTIONS ORALES

M. Michel Broquet, PDC-JDC, sollicite l'ouverture de la Cour du Château quelques heures dans la soirée du 24 décembre prochain, afin que les nombreuses personnes qui assisteront à la messe de minuit puissent accéder à l'église St-Marcel sans difficulté.

M. le Maire, ne pouvant répondre sur-le-champ à cette requête, en prend note et la transmettra au Conseil communal.

M. Michel Broquet est satisfait.

M. Didier Nicoulin, CS•POP, revient sur la double page publiée régulièrement par le *Quotidien Jurassien*, intitulée "Sports-loisirs-détente" qui dresse la liste des activités sportives offertes dans le canton. M. Nicoulin relève, s'agissant des piscines, que cette rubrique ne mentionne pas la Blancherie. Il souhaite en connaître la raison, demandant s'il s'agit d'un oubli du quotidien local ou de la volonté des Autorités communales de ne pas participer au financement de cette page.

Mme Patricia Cattin confirme que la Commune ne souhaite pas payer de telles rubriques, estimant que les piscines municipales n'ont pas besoin de publicité, étant suffisamment connues.

M. Didier Nicoulin est partiellement satisfait.

5. PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

M. le Maire indique que ce dossier répond aux critères fixés s'agissant de l'obtention du droit de cité.

M. Hugues Désiré Sébastien ARMOOGUM

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Hugues Désiré Sébastien ARMOOGUM, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. MISE EN PLACE D'UNE COLLABORATION INTERCOMMUNALE ENTRE LES COMMUNES DE COURROUX ET DELEMONT POUR L'ADMINISTRATION DE LA POLICE MUNICIPALE

M. le Maire rappelle que la législation cantonale en vigueur attribue certaines compétences aux communes dans le cadre de la Police municipale, entre autres d'en regrouper l'administration. A la demande de Courroux, un examen des possibilités de collaboration dans ce domaine a été mené, ce qui a mis en évidence divers obstacles, notamment celui de la souveraineté territoriale des communes. Les discussions ont toutefois abouti à la conclusion qu'une collaboration dans ce secteur était possible. Ainsi, une convention a été mise au point, précisant notamment la portée de cette collaboration intercommunale. M. le Maire en relève les avantages pour Delémont, d'une part l'amélioration des capacités d'intervention en raison du territoire plus étendu, d'autre part le renforcement des moyens du corps de police delémontain par l'acquisition d'un véhicule supplémentaire acheté par Courroux, dont l'entretien sera assumé à hauteur des deux tiers par Delémont. Ainsi, la Police locale disposera d'un second véhicule de service. Pour Courroux, cette collaboration améliorera les prestations policières, étant donné qu'un service de police assurera dans cette localité des tâches de prévention, comme la présence policière aux abords des écoles ou les exercices de prévention dans le cadre des programmes scolaires. M. le Maire indique que l'ensemble des instruments utilisés dans la capitale seront mis à disposition de Courroux, par exemple le radar sympathique ou le sonomètre. A terme, un agent supplémentaire intégrera le corps de police delémontain.

Parallèlement aux discussions avec Courroux, M. le Maire informe qu'une réflexion sur la collaboration avec la Police cantonale a également été engagée, dont il rappelle les inconvénients, entre autres la présence policière réduite à Delémont en soirée durant les week-ends. Le Conseil communal, après examen des avantages et inconvénients de cet accord, a décidé d'y mettre un terme à fin 2006. Ainsi, la Ville ne participera plus aux

patrouilles mixtes, ce qui permettra la mise en place d'une patrouille d'agents communaux sur le territoire communal la nuit et le week-end.

M. le Maire est convaincu du bien-fondé de cette nouvelle collaboration avec Courroux qui, selon lui, pourrait éventuellement s'étendre à d'autres localités de la couronne delémontaine, la Municipalité ayant déjà été interpellée en ce sens. En dernier lieu, M. le Maire indique que l'assemblée communale de Courroux a approuvé la convention au cours de sa séance du 16 novembre 2006.

M. Philippe Rottet, UDC, indique que son groupe est favorable à l'entrée en matière. Il salue la décision des autorités, de même que celle des populations de Courrendlin, Vicques, Courroux et Delémont, qui ont accepté le projet de la ZARD en septembre 2006. Toutefois, M. Rottet se demande si la collaboration ne pourrait pas englober d'emblée d'autres localités avoisinantes. En outre, M. Rottet souhaite savoir si d'autres secteurs d'activités, pouvant également faire l'objet d'une collaboration intercommunale, ont été envisagés. A son avis, ces collaborations pourraient engendrer des suppressions de postes de travail, considérant la situation financière préoccupante des communes jurassiennes.

M. Didier Nicoulin, CS•POP, indique que son groupe est favorable à ce projet. Toutefois, il demande si des travaux spécifiques seront confiés à l'agent de police actuellement engagé à Courroux, vu son âge, ou s'il intégrera le corps de police delémontain en assumant les mêmes tâches que les autres agents, ce qu'il envisage difficilement.

D'autre part, s'agissant de la hiérarchie de cet agent, M. Nicoulin craint que cette structure ne soit compliquée, considérant que l'agent en question sera subordonné aux commissaire et maire delémontains pour le côté opérationnel, et au Conseil communal de Courroux s'agissant des niveaux administratif et disciplinaire, d'autant que cette collaboration pourrait s'étendre à d'autres communes. De l'avis de M. Nicoulin, une structure identique à celle mise en place pour le Service du gaz aurait pu être appliquée, en ce sens que Delémont fournit les prestations qui sont rétribuées par les communes requérantes.

S'agissant de la convention, M. Nicoulin souligne l'article 7 qui stipule qu'un service de bureau est assuré à Courroux par un agent de police selon un horaire déterminé par le Conseil communal de cette localité. M. Nicoulin estime les pouvoirs entre les communes partenaires mal répartis et demande comment les relations se régleront dans ce domaine.

Quant à la Police cantonale, M. Nicoulin souhaite savoir si la collaboration avec cet organe est stoppée dans son intégralité, c'est-à-dire y compris les formations conjointes et le système de télécommunication, ou si seules les patrouilles mixtes sont abandonnées.

M. Sébastien Lapaire, PS, accueille favorablement cette convention. A son avis, elle est une nouvelle étape de la construction d'une véritable politique d'agglomération dont il souhaite la concrétisation. A son avis, cette démarche devrait s'étendre à d'autres domaines et d'autres localités. Quant aux patrouilles mixtes avec la Police cantonale, M. Lapaire rapporte l'appréciation mitigée que son groupe porte sur l'efficacité de cette mesure. La nouvelle collaboration intercommunale constitue à son avis un premier pas permettant de renforcer la présence policière, la prévention et la sécurité à Delémont. En dernier lieu, il se réjouit que cet accord avantage les deux communes et il espère que leur engagement sera comparable et raisonnable.

M. Anselme Voirol, id, est favorable à cette proposition. S'agissant des responsabilités des deux communes, sachant que la Police municipale est placée sous la responsabilité de la Mairie, M. Voirol estime que les articles 3 et 9, notamment, auraient pu citer MM. les Maires de Courroux et Delémont, afin de définir plus précisément les responsabilités.

M. le Maire remercie le Conseil de Ville pour l'accueil favorable qu'il a réservé au projet de convention. Il rappelle que, comme précisé dans la convention, Courroux et Delémont n'excluent pas l'extension de cette collaboration à d'autres localités et que Courroux est à l'origine de la demande. D'autres communes ont fait part de leur intérêt mais le Conseil communal estime nécessaire d'examiner les possibilités d'extension au cas par cas. Par ailleurs, une période d'essai de deux ans a été fixée, afin de déterminer une utilisation optimale du potentiel de cette offre avant de la proposer à d'autres localités. M. le Maire souhaiterait l'étendue de cette collaboration à l'ensemble des communes de l'agglomération delémontaine. Quant aux autres secteurs, M. le Maire rappelle que des

collaborations existent déjà avec les communes de l'agglomération, notamment dans le domaine de l'informatique, de la distribution du gaz naturel, entre autres. Des possibilités de regroupement, afin d'améliorer les prestations à la population sont en train d'être listées.

S'agissant de l'intégration de l'agent de police de Courroux, M. le Maire indique que la Police locale delémontaine compte parmi ses membres deux agents de plus de 60 ans et que ces derniers réalisent toutes les tâches conférées aux autres agents. M. le Maire relève l'importance de bénéficier des connaissances de l'agent de Courroux s'agissant des particularités locales avant d'intervenir sur le territoire de Courroux. Il précise également que, en accord avec Courroux, l'agent actuel de Courroux sera remplacé, à la fin de son activité professionnelle, par un agent ayant suivi l'Ecole de police et intégré au corps de police delémontain.

M. le Maire admet les difficultés que les divers niveaux hiérarchiques peuvent provoquer. Toutefois, la période d'essai de deux ans permettra de déterminer si la convention nécessite une adaptation. Par ailleurs, des réunions d'évaluation régulières seront mises en place, pour constater si la nouvelle structure répond aux souhaits exprimés dans le cadre de l'élaboration de la convention. Quant à la collaboration avec la Police cantonale, M. le Maire confirme que seules les patrouilles mixtes sont abandonnées. Les autres collaborations sont maintenues, comme la formation, le système unifié de télécommunication ou les exercices réguliers. Une répartition claire des tâches et responsabilités entre les polices cantonale et locale quant à la desserte du territoire delémontain a été arrêtée.

Répondant à M. Voirol, M. le Maire précise que la Police locale est placée sous le contrôle du Conseil communal, et non du maire. Ce dernier bénéficie d'une délégation de compétences pour certaines tâches.

Mme Sarah Erard Jäkel, PS, souhaite des renseignements plus précis quant au temps de présence que l'agent administratif de la Police locale consacrer à Courroux.

M. le Maire indique que ce service sera assuré durant les heures d'ouverture de l'Administration communale de Delémont, à l'exception du samedi matin, où les bureaux de la Police locale sont ouverts. Cette particularité devra être examinée avec le Conseil communal de Courroux.

DECISION: la mise en place d'une collaboration intercommunale entre les communes de Courroux et Delémont pour l'administration de la Police municipale est acceptée à l'unanimité des membres présents.

7. CREDIT DE FR. 162'000.- POUR LE REMPLACEMENT D'UN VEHICULE POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS ET POUR LES TRAVAUX DE DENEIGEMENT

M. André Parrat indique que l'actuel véhicule, acquis en 2000, a donné des signes de fatigue évidents en automne 2006. Au vu des réparations à effectuer se montant à quelque fr. 53'000.-, sans garantie, contre fr. 6'000.- totalisés jusqu'à présent, le Conseil communal a décidé de proposer l'acquisition d'un nouvel engin qui sera équipé d'un filtre à particules. Bien que ce véhicule n'ait que six ans, M. Parrat précise qu'il est utilisé chaque jour, notamment pour la tonte de terrains, ce qui représente une surface de 250'000 m². Il souligne que depuis la construction des Prés-Roses, ce tracteur est fortement mis à contribution. M. Parrat rapporte que la Commission des travaux publics s'est rendue au Centre d'entretien des travaux publics pour examiner le tracteur et poser toute question aux utilisateurs.

En dernier lieu, bien que cet achat ne figure pas au plan des investissements, M. Parrat indique que la durée de vie d'un tel tracteur se situe entre six et huit ans.

M. Francesco Prudente, PCSI, s'interroge sur la courte durée de vie du véhicule actuel, en comparaison avec son coût d'achat. Quant à son utilisation, M. Prudente souligne que l'engin ne fonctionne, selon ses calculs, que 2 ³/₄ heures par jour. Il s'étonne également des réparations de fr. 53'000.- à réaliser au printemps 2007 alors que les coûts d'entretien du véhicule totalisaient fr. 6'000.- jusqu'en 2006. De ce fait, il pense que cette machine a pu être mal entretenue. M. Prudente n'est pas opposé à cet achat mais estime la façon de

présenter la demande comme étant trop précipitée. En outre, il soulève la variante du leasing qui règle le problème des réparations. Estimant les chiffres incohérents, M. Prudente invite le Conseil communal à les réexaminer et s'oppose à l'entrée en matière.

M. André Parrat estime qu'il serait intéressant qu'un membre du groupe PCSI participe aux séances de la Commission des travaux publics, ce qui n'est pas le cas depuis plus de 16 mois. Il admet qu'à priori, le changement d'un véhicule après six ans d'utilisation peut surprendre et assure que la demande est cohérente, tout en citant certains dysfonctionnements de l'actuel tracteur.

Quant au coût des réparations de fr. 53'000.-, M. Parrat s'en étonne également. Il précise toutefois que le Centre d'entretien des travaux publics compte parmi ses collaborateurs des mécaniciens qui entretiennent les véhicules, ce qui signifie que la dépense de fr. 6'000.- résulte d'une réparation effectuée par un garage externe. Quant au leasing, M. Parrat indique que cette variante, qui n'a pas été suggérée par la Commission des finances, n'a pas été étudiée.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec deux avis contraires.

M. Michel Broquet, PDC-JDC, s'étonne également de la dégradation subite du tracteur. Par ailleurs, rappelant le récent crédit relatif à l'installation d'une colonne de gaz naturel carburant, M. Broquet demande si le nouveau tracteur pourrait fonctionner avec ce carburant, ce qui éviterait la dépense de fr. 12'000.- pour le filtre à particules.

M. André Parrat propose d'examiner cette question, qui n'a pas été abordée lors de l'étude.

DECISION : le crédit de fr. 162'000.- pour le remplacement d'un véhicule pour l'entretien des terrains et pour les travaux de déneigement est accepté à la majorité évidente, avec une voix contraire.

8. RÉPONSE AU POSTULAT 4.02/06 - "OUVERTURE DES SALLES DE SPORTS : TOUT LE MONDE N'EST PAS EN VACANCES !", PS, M. SÉBASTIEN LAPAIRE

Mme Patricia Cattin informe qu'en 2007, les halles de gymnastique sises à Delémont et appartenant à la Municipalité, de même que la halle de l'Ecole de culture générale, seront ouvertes durant la semaine blanche et les vacances d'automne. Cet horaire pourrait ne pas être tenu en 2008. En effet, les mesures d'économie préconisées par l'Exécutif ont mené à la suppression d'un des deux grands nettoyages annuels des halles de gymnastique. Si la Ville constate, avec cet unique nettoyage, une trop grande dégradation des installations, le second nettoyage sera réintroduit et l'horaire 2007 ne pourra pas être maintenu. Les sociétés locales seront informées de la décision du Conseil communal.

Quant aux halles du Centre professionnel, Mme Cattin rapporte que la direction de l'établissement n'envisage aucune ouverture durant les vacances scolaires, en raison d'entretiens techniques nécessaires, d'absence de personnel ou d'occupation par l'Office des sports. Mme Cattin s'entretiendra avec le nouveau directeur de l'établissement, afin de réexaminer cette problématique et tenter d'obtenir les mêmes ouvertures que pour les autres halles delémontaines.

9. REPONSE A LA MOTION 5.06/06 - "CONCOURS SUISSE DES PRODUITS DU TERROIR : UNE OPPORTUNITE POUR DELEMONT", PS, M. MICHEL THENTZ

M. le Maire rapporte les discussions du Conseil communal avec les organisateurs du Concours des produits du terroir qui se déroule à Courtemelon. Pour la prochaine édition, la Ville soutiendra cette manifestation au même titre que le Canton et la commune de Courtételle. Les modalités de ce partenariat doivent à présent être déterminées, notamment la manière dont la Ville apparaîtra dans cette opération.

M. le Maire indique que le second concours se déroulera sur plusieurs jours et que des animations auront également lieu à Delémont. D'autre part, M. le Maire souligne la volonté de mettre en place à Delémont la vente de produits du terroir et d'animer la ville et ses

commerces sous ce sigle, en collaboration avec l'Union des commerçants. De l'avis de M. le Maire, les retombées de cette manifestation seront positives pour Delémont, étant donné que les visiteurs proviennent essentiellement de Suisse alémanique.

10. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.08/06 - "INONDATIONS", CS•POP, M. MAX GOETSCHMANN

M. Max Goetschmann, CS•POP, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Max Goetschmann, CS•POP, souhaite un complément d'information quant aux coûts engendrés par des inondations telles que celles de 2006. Il lui semble important qu'une commune comme Delémont puisse se doter des moyens nécessaires pour évaluer ce genre de coûts, d'autant que d'autres inondations ne sont pas exclues.

M. André Parrat se renseignera à ce sujet.

11. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.09/06 - "DÉPASSEMENT DU CRÉDIT LIÉ À LA RÉNOVATION DE LA HALLE DE GYMNASTIQUE DU CHÂTEAU : QUID DES INCIDENCES DES DEUX REFUS EXPRIMÉS PAR LE SOUVERAIN ?", PCSI, M. FRANCESCO PRUDENTE

M. Francesco Prudente, PCSI, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Francesco Prudente, PCSI, s'étonne de la réponse du Service des communes, stipulant qu'il y a prescription, service qui aurait dû, de l'avis de M. Prudente, effectuer un contrôle à la suite du refus de peuple delémontain. Il estime que le droit démocratique a été quelque peu bafoué, en raison de l'absence d'explications.

M. le Maire, sans vouloir dégager la responsabilité du Conseil communal dans cette affaire, précise qu'aucun membre de l'Exécutif actuel ne siégeait au Conseil communal lorsque ces problèmes ont été portés à la connaissance de la Ville. Il indique que le Service des communes a effectué une enquête visant à déterminer les responsabilités. Aucune conclusion n'a été retenue, étant donné que les Autorités communales de l'époque avaient considéré que ce litige ne pouvait être sanctionné que par un vote démocratique. En outre, M. le Maire rappelle que le Conseil communal de l'époque a répondu aux questions du Service des communes, service qui a également auditionné les membres de la Commission de suivi de la construction et qui n'a pas souhaité poursuivre ses investigations. Le Conseil communal actuel en a donc pris acte et il constate que la prescription est aujourd'hui atteinte. Il regrette que de façon démocratique et populaire, aucune réponse n'ait pu être apportée à ce dossier et qu'à ce jour, la marge de manœuvre de l'Exécutif soit inexistante.

12. RÉSOLUTION INTERPARTI 1.01/06 - "PAS D'OPTION DÉFINITIVE SANS ÉTUDES APPROFONDIES", CS•POP, M. LUC SCHINDELHOLZ

M. le Président, cette résolution ayant obtenu un nombre suffisant de signatures, invite son auteur à la développer.

M. Luc Schindelholz, CS•POP, en préambule, est d'avis que chaque membre du Conseil de Ville, quel que soit son parti, intervient à la tribune dans le but de défendre les intérêts de Delémont. S'agissant de cette résolution interpartis, M. Schindelholz rapporte que le Parlement jurassien a reçu un message du Gouvernement proposant un crédit s'élevant à 1,2 million de francs pour étudier l'implantation de la HE ARC. De plus, le Gouvernement propose d'implanter les Ecoles de culture générale (ECG) et de soins infirmiers (ESIJ) sur le site En Dozière. A ce sujet, M. Schindelholz relève l'erreur typographique figurant dans le premier paragraphe de la résolution qui mentionne la HE ARC en lieu et place de l'ECG.

Par cette intervention, M. Schindelholz invite le Conseil de Ville à intervenir auprès du Gouvernement en lui demandant que le crédit d'études en question ne concerne pas exclusivement le site En Dozière et que d'autres pistes soient étudiées. En effet, M. Schindelholz considère que ce site n'est pas adéquat pour différents arguments évoqués dans la résolution. En outre, les bureaux de Morépont seraient installés dans les locaux actuels de l'ECG, ce qui réduira le nombre de jeunes en Vieille Ville, ce dont elle a besoin, selon lui. A son avis, la réflexion de départ doit concerner les étudiants de l'ESIJ, qui évoluent dans une situation précaire depuis plusieurs années. De plus, selon M. Schindelholz, l'ESIJ et l'ECG ne devraient pas être déplacées sur le site En Dozière, en raison des problèmes d'inondation connus. Le crédit de 1,2 million de francs lui paraît suffisant pour étudier d'autres sites d'implantation. Le résultat de cet examen approfondi déterminera le site le plus adéquat de Delémont.

M. Schindelholz s'étonne également de la forme du dossier, partant du principe qu'une partie de l'Administration jurassienne doit être logée dans d'autres locaux, ce qui mène à l'implantation de l'ECG et de l'ESIJ dans une zone inondable, loin de la Vieille Ville. En outre, M. Schindelholz est surpris du fait qu'aucun membre du Conseil de Ville n'ait été consulté dans ce dossier, ce qu'il considère comme étant une cachotterie de l'Exécutif qu'il n'apprécie pas. A son avis, cette autorité aura avantage à être plus transparente.

En conclusion, M. Schindelholz remercie les membres qui ont signé cette résolution qui, selon lui, fait fi des appartenances politiques et demande une modification non contraignante au Gouvernement.

Mme Renée Sorg communique la position que le Conseil communal a prise en août 2006, à la suite d'une rencontre le 5 juillet avec M. le Ministre Hêche et les responsables cantonaux en charge du dossier. Cette réunion a permis au Conseil communal d'être mis au courant de la stratégie d'implantation des établissements scolaires, du secondaire II et du tertiaire, ainsi que du niveau HES. Mme Sorg donne lecture de la prise de position du Conseil communal, en particulier s'agissant de l'implantation du campus tertiaire HES ARC Jura, aux abords de la gare CFF. Le Conseil communal y est favorable car cette implantation s'inscrit parfaitement dans la politique communale d'aménagement du territoire, visant à renforcer l'attractivité du centre-ville de Delémont. Les deux variantes, soit le terrain CFF au sud des voies, soit le site Losinger, offrent d'excellentes conditions.

Quant à l'implantation de l'ECG et de l'ESIJ En Dozière et la réaffectation du bâtiment situé au faubourg des Capucins, le Conseil communal y est également favorable, étant donné les synergies qui pourront se mettre en place avec des projets communaux, notamment le regroupement de l'Administration cantonale en Vieille Ville qui améliorera l'attractivité de cette partie de la ville, la réhabilitation et la rénovation d'un bâtiment protégé, la réorganisation de l'utilisation des halles de gymnastique des écoles de Delémont, la construction d'un parking souterrain à la place de l'Étang et la réaffectation des locaux de Morépont, soit pour un service actuellement décentralisé du Canton, soit pour des logements.

Quant au site En Dozière, le Conseil communal est d'avis qu'une concertation devra rapidement avoir lieu, en raison de la gestion des eaux de crue. Les études devront s'appuyer en particulier sur la carte des dangers de la Sorne. Ainsi, le Conseil communal préconise un développement de la zone située à l'est, en direction de la gare CFF, compte tenu des opportunités de ce secteur.

En outre, Mme Sorg relève que les sites mentionnés se situent tous en zone à bâtir; ils sont donc conformes au plan d'aménagement local de 1998. De plus, la présentation par le Gouvernement de l'implantation de ses établissements scolaires et l'affectation des bâtiments devenant libres a permis au Conseil communal de peser les intérêts en tenant compte de la nécessaire consolidation de la HEC à Delémont. Au vu de ces éléments, le Conseil communal est donc parvenu à la conclusion qu'il pouvait soutenir les intentions du Gouvernement. Toutefois, le Conseil communal demeure attentif à l'évolution du dossier. Des éventuelles conditions, telles que la problématique des transports publics, pourraient être fixées dans le cadre de la procédure du permis de construire, qui est de la compétence de la Ville. La réunion de nombreux élèves et étudiants sur un même site est, quant à elle, de la compétence du Canton.

En dernier lieu, Mme Sorg indique qu'à diverses reprises, le Conseil communal a insisté sur l'implantation du nouveau site à l'est du Centre professionnel, en raison de la

vulnérabilité du site s'agissant des inondations. Toutefois, selon un avis tout récent de l'OEPN, une construction à l'ouest ne serait pas incompatible avec les projets liés à la carte des dangers naturels, c'est-à-dire la gestion des eaux de crue. Face à cette problématique, le Conseil communal estime que l'OEPN exerce la haute surveillance dans ce domaine. Bien entendu, en cas de réalisation sur le site En Dozière, une étroite collaboration entre l'Etat et la Municipalité se mettra en place dès le début du projet.

En dernier lieu, Mme Sorg met en évidence le fait que de nombreux dossiers sont de la compétence du Conseil communal, voire des départements communaux. Elle rappelle que le plan d'aménagement local a été accepté par le Conseil de Ville et le peuple en 1998. En ce sens, les projets d'aménagement respectant ce plan ne nécessitent pas d'être présentés au Conseil de Ville. Ses membres peuvent toutefois en être informés, en cas d'intérêt.

Mme Anne Seydoux, PDC-JDC, regrette que les membres du Conseil de Ville n'aient pas eu connaissance du message du Gouvernement. En effet, ce message est complexe et il englobe d'autres problèmes que celui lié à l'ECG et l'ESIJ. De plus, Mme Seydoux rapporte que la demande de modification de l'arrêté a été présentée par le groupe CS•POP au groupe parlementaire. En ce sens, il s'agit, à son avis, d'une résolution interpartis en appui d'une demande de CS•POP au Parlement. En outre, Mme Seydoux informe ne pas avoir reçu le texte de cette résolution afin de le soumettre à son groupe avant la séance, comme elle l'avait demandé. Aussi, elle fait part de quelques faits cités dans la résolution, faits qu'elle conteste, notamment la concentration potentielle de 1'000 jeunes gens sur un même site. A ce sujet, elle met en évidence que ces jeunes ne fréquenteront pas l'établissement en même temps. De plus, selon les professeurs de l'ECG, les trajets entre la gare et le site En Dozière ou le bâtiment du faubourg des Capucins sont semblables, c'est-à-dire de quelque 12 minutes. La problématique des transports publics sera réglée ultérieurement.

Mme Seydoux indique qu'un seul site a été retenu par le Gouvernement parmi différentes possibilités, notamment le site de la Brasserie pour l'ESIJ. Toutefois, le Canton explique dans son message la raison de son choix, qui, selon l'intervenante, n'a pas été imposé, même si les explications ne sont pas totalement satisfaisantes. Elle relève également que le coût de transformation du bâtiment actuel de l'ECG n'est pas évalué dans le dossier cantonal. Par ailleurs, elle est d'avis que ce dossier pose d'autres problèmes, notamment l'implantation du campus HE ARC au sud de la gare ou sur le site Losinger, zones qui, selon elle, ne se situent pas au centre-ville. De l'avis de Mme Seydoux, l'avenir de la HE ARC dans le Jura génère de sérieuses inquiétudes. En accord avec la conclusion de la résolution, stipulant que de nombreuses questions restent en suspens, Mme Seydoux indique qu'elle votera en faveur de cet objet.

M. Joël Plumey, PCSI, s'oppose à cette résolution, bien que considérant les questions posées comme étant pertinentes et méritant un examen approfondi. Il estime que la solution préconisée par le Gouvernement présente des inconvénients mais également des avantages, comme les synergies possibles avec le Centre professionnel, et rappelle la réponse positive de la Municipalité dans ce dossier. M. Plumey relève que le dossier sera discuté dans les groupes, au sein de la Commission de l'éducation et de la formation du Parlement ainsi qu'en séance plénière. Il invite M. Schindelholz, membre de la commission précitée, à y présenter et défendre ses idées de même que les intérêts delémontains. M. Plumey dit faire confiance aux parlementaires jurassiens pour les défendre également. A son avis, le Législatif doit soutenir ce projet extrêmement important et l'ensemble du dossier doit être présenté globalement de façon positive.

M. Michel Thentz, PS, souligne l'importance pour Delémont et le Canton de ces constructions. Il souhaite éviter qu'un signe contraire soit donné à la presse. Toutefois, une meilleure communication aurait à son avis évité ce débat et il lui semble opportun de ne pas se bloquer sur un seul site. C'est bien là l'objectif de la résolution.

M. Sébastien Lapaire, PS, rappelle les friches urbaines situées à Delémont, notamment la Brasserie, la Jardinerie ou le parking Losinger. Par cette résolution, le site En Dozière, à l'ouest du Centre professionnel, est contesté. Pour sa part, M. Lapaire est favorable au site de la Brasserie, qui permettrait de trouver des synergies avec le restaurant scolaire. Il assurerait également un lien entre la gare et la Vieille Ville et serait à proximité des commerces. A son avis, d'autres sites, présentant beaucoup d'avantages, ont été écartés trop tôt. M. Lapaire estime que ce dossier est préparé dans la précipitation, raison pour laquelle de nombreuses questions surgissent.

En dernier lieu, M. Lapaire met en évidence que la suppression du site En Dozière dans l'arrêté cantonal ne met pas en péril l'esprit premier de la décision, c'est-à-dire le déménagement de l'ESIJ et le campus HE ARC.

DECISION : la résolution interpartis 1.01/06 - "Pas d'option définitive sans études approfondies", CS•POP, M. Luc Schindelholz, est acceptée par 35 voix, avec trois avis contraires.

13. DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL DE VILLE POUR L'ANNEE 2007

A) Présidence

M. Michel Hirtzlin, PS, propose la candidature de M. Michel Thentz, actuellement 1^{er} vice-président, au poste de président du Conseil de Ville 2007.

DECISION : M. Michel Thentz est élu à la présidence du Conseil de Ville 2007, à l'unanimité des membres présents.

M. Michel Thentz, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Je vous remercie tout d'abord pour la confiance que vous me témoignez par cette élection. Après deux présidents d'origine italienne, vous choisissez un Vaudois. Preuve, s'il en fallait une, de votre esprit d'ouverture à un zeste d'exotisme.

Je mettrai tout en œuvre pour que vous passiez une année 2007 agréable au Conseil de Ville. Cela ne sera cependant possible sans votre étroite collaboration. J'espère pouvoir compter sur votre appui d'une part et sur votre indulgence d'autre part, en cas de couac ou de flottement. Mais surtout, je souhaite un maximum de respect entre nous, gage de débats sereins.

Le rôle du politique devient de plus en plus délicat, pris en tenaille entre l'individualisme grandissant de la société dans laquelle nous évoluons, et la montée en puissance du diktat de la finance.

Si nous voulons assurer l'avenir du fonctionnement démocratique de notre société, nous devons de montrer à la population la nécessité de notre travail. Nous devons œuvrer à faire comprendre le bien-fondé de nos décisions, surtout si celles-ci sont délicates.

Pour Delémont, l'année 2006 a été marquée par des décisions importantes :

- engagement d'un manager de ville, dont on peut mesurer depuis la fin de la semaine dernière le résultat du travail;
- votation populaire réussie pour la création de la ZARD;
- premiers pas effectifs du côté de l'agglomération;
- crédit de réfection du Centre sportif;
- et bien entendu, attribution du Prix Wakker.

Nous sommes tous ici convaincus que ces choix sont porteurs pour notre commune, et qu'ils lui permettront d'affirmer son rôle grandissant de commune-centre.

A ce propos, il est un chantier que nous devons reprendre, celui, justement, d'une meilleure reconnaissance du rôle de commune-centre. Dans ce sens, un rapprochement avec nos collègues de Porrentruy, voire une séance commune des législatifs, permettrait d'échanger nos préoccupations.

Voilà de beaux défis pour 2007 et pour l'avenir. Je me réjouis de les relever avec vous et vous donne rendez-vous le lundi 29 janvier, pour notre première séance de l'année 2007.

Je vous remercie.

B) 1^{ère} Vice-présidence

Mme Sylvianne Mertenat, PDC-JDC, propose la candidature de Mme Anne Seydoux, actuellement 2^{ème} vice-présidente, au poste de 1^{ère} vice-présidente du Conseil de Ville 2007.

DECISION : **Mme Anne Seydoux est élue à la 1^{ère} vice-présidence du Conseil de Ville 2007, à l'unanimité des membres présents.**

C) 2^{ème} Vice-présidence

M. Pierre Chételat, PLR, propose la candidature de M. Hubert Crevoisier, actuellement scrutateur 1, au poste de 2^{ème} vice-président du Conseil de Ville 2007.

DECISION : **M. Hubert Crevoisier est élu à la 2^{ème} vice-présidence du Conseil de Ville 2007, à l'unanimité des membres présents.**

D) Scrutateur 1

Mme Rita Rais, PCSI, propose la candidature de Mme Béatrice Müller, actuellement scrutatrice 2, au poste de scrutatrice 1 du Conseil de Ville 2007.

DECISION : **Mme Béatrice Müller est élue au poste de scrutatrice 1 du Conseil de Ville 2007, à l'unanimité des membres présents.**

E) Scrutateur 2

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, propose la candidature de Mme Juliette Kohler au poste de scrutatrice 2 du Conseil de Ville 2007.

DECISION : **Mme Juliette Kohler est élue au poste de scrutatrice 2 du Conseil de Ville 2007, par 46 voix.**

Discours du Président

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et de ville, M. le Maire, chers amis, il y a une année, vous m'aviez fait l'honneur d'une élection à la présidence de notre Conseil de Ville et aujourd'hui, je termine mon mandat de président.

Une année passe vite, trop vite. L'année 2006 m'a laissé plein de souvenirs dans la tête et des moments difficiles. La disparition d'un parent est toujours difficile à accepter et est une période de réflexion, de remise en cause. On essaie de donner de l'importance aux choses de la vie qui le méritent et de laisser de côté toutes les choses sans importance. Je dis simplement merci à mon père pour tout ce qu'il m'a apporté.

Durant l'année 2006, j'ai eu l'occasion de représenter la ville dans de multiples manifestations toutes très enrichissantes et agréables, c'est dans ces moments-là que l'on se rend compte de la quantité de manifestations auxquelles les citoyennes et citoyens sont conviés à participer. Cela fait vraiment plaisir de voir une ville qui vit et où il fait bon vivre. Deux manifestations à l'organisation desquelles j'ai eu l'occasion de participer ont été pour moi des moments privilégiés cette année. Tout d'abord, la Journée de solidarité, avec toutes les personnes faisant partie des divers groupes d'animation locaux, où la majeure partie sont des associations d'étrangers, qui réussissent de belle manière leur intégration. Des manifestations de ce genre sont très importantes car toutes ces associations demandent à pouvoir participer à la vie associative de la ville. Pour elles, ce sont vraiment des moments importants car elles se sentent intégrées à part entière et partagent de bons moments avec la population de Delémont.

La deuxième manifestation fut la Journée de l'intégration dans le cadre de Metropoly, les histoires de vie et le débat furent passionnants et émouvants. Une belle leçon de vie...

Nous devons également mettre des structures en place qui permettent de bonnes conditions de vie des générations futures, orienter nos choix sur des énergies renouvelables et sans danger pour l'environnement.

Les champs de contraintes de la durabilité reposent sur un doux mélange des trois aspects fondamentaux suivants : sociaux, environnementaux et économiques. Et la question que l'on doit se poser est : comment pouvons-nous remplir ces exigences dans un souci d'équité et pour le bien de tous ?

Une belle page se tourne pour moi et je souhaite plein succès au nouveau président et à tous les membres du Bureau.

Je tiens à remercier toutes les conseillères et conseillers pour leur collaboration. En effet, j'ai eu beaucoup de plaisir à mener les séances avec une assistance comme la vôtre. Un merci particulier aux membres du Bureau pour les bons moments passés avec eux, même si nous n'étions pas toujours du même avis. L'ambiance fut bonne et le travail bien fait.

Pour terminer mes remerciements, je tiens à dire merci également à la chancelière, Edith Cuttat Gyger, et à la vice-chancelière, Nadia Maggay, pour leur travail et leur soutien fort agréable.

Je vous remercie de votre attention et j'en profite pour vous souhaiter un joyeux Noël et tout le bonheur du monde pour 2007.

14. **DIVERS**

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, informe que le groupe Nicaragua, afin de marquer les 20 ans du jumelage avec ce pays, organise une fête durant la soirée du 31 décembre, à la Halle du Château. Elle présente également le calendrier 2007 que ce groupe a édité, calendrier qu'elle met en vente.

M. Jean Parrat, CS•POP, remercie M. le Président pour son travail effectué durant l'année 2006 et lui remet un cadeau.

M. Michel Thentz, PS, adresse également à M. le Président les remerciements du Bureau du Conseil de Ville pour cette année de présidence.

Ont été déposées : 1 résolution
2 interpellations

La séance est levée à 20 h 10.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Giuseppe Natale

Nadia Maggay